JE N'AI PAS FAIT L'I'TIKAF POUR M'OCCUPER DE MA FAMILLE, SERAI-JE RÉCOMPENSÉ ?

Publié par Cheikh Salih Al-Fawzan. Publié dans Retraite pieuse (i'tikaf)



Je n'ai pas fait l'i'tikaf pour m'occuper de ma famille, serai-je récompensé ?
Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan
alfawzan.af.org.sa | فتاوى في الاعتكاف

Question :
J'avais l'intention de faire l'i'tikaf durant le ramadan dernier mais je n'ai pas pu le faire car je m'occupais de ma mère et de ma famille, aurai-je une récompense pour cela ?

Réponse :

Si tu n'avais pas prêté serment d'accomplir l'i'tikaf mais qu'il s'agissait d'une simple intention alors tu n'es pas obligé de le faire. Il t'est permis de renoncer à ton intention, surtout pour une cause juste comme le fait de travailler avec ton père ou de servir ton père. Cela est mieux pour toi que l'i'tikaf. Obéir à ton père et être bon envers lui est mieux pour toi que l'i'tikaf. Cependant, si tu as prêté un serment, il est alors obligatoire de l'accomplir.

[Fin de la réponse de Cheikh Salih Ibn Fawzan Al-Fawzan, qu'Allah le préserve]

 Traduit et publié par an-nassiha.com

 **Source :** alfawzan.af.org.sa/node/14926